

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-44-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Anthony GALLIEN, entrepreneur de la Sarl GALLIEN, Route de Bricquebec, 22 Hameau Fouquet, 50 260 BREUVILLE, pour des travaux d'assainissement à la boulangerie Les Mille Saveurs, représentée par Monsieur Sébastien Guérard, 48 Rue Saint Thomas Becket, 50 760 BARFLEUR à partir du jeudi 23 septembre 2021,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Une place de stationnement sera interdite devant le 48 Rue Saint Thomas Becket du jeudi 23 septembre 2021 jusqu'à la fin des travaux, et réservée à l'entreprise Sarl GALLIEN TP.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 23 septembre 2021
L'adjointe par délégation



Christine HAMEL DORDONNAT